

FICHE TARIFS COLLEGE

Année scolaire 2022-2023

La facturation aux familles couvre les frais qui ne sont pas pris en charge par le forfait d'externat versé à l'Etablissement par l'état. Toutefois, le coût ne doit jamais être un empêchement à l'inscription d'un enfant. Il ne faut pas hésiter à aborder ce sujet lors de la rencontre avec le Chef d'Etablissement.

1- Scolarité :

En Collège, la scolarité est de **54,90 €** par mois (sur 10 mois).

Afin d'éviter au maximum de vous solliciter durant l'année, il convient de rajouter par mois (sur 10 mois), un forfait :

Art Plastique (<i>tous les niveaux</i>)	= 0,20 €
Accès Pack Microsoft Office	= 0,30 €
Sciences : (<i>tous les niveaux</i>)	= 1,00 €
Collège au cinéma : 3 séances. (<i>tous les niveaux</i>)	= 0,60 €
Formation 1ers Secours (PSC1) (<i>5èmes</i>)	= 5,00 €

Sous réserve des demandes des enseignants et de variations de prix :

TP Anglais (<i>tous les niveaux</i>)	= 0,80 €
TP Français (<i>tous les niveaux</i>)	= 0,60 €
TP Allemand (<i>tous les niveaux</i>)	= 0,80 €
TP EMC (<i>6ème</i>)	= 0,60 €
TP Espagnol (<i>3ème</i>)	= 0,80 €
TP Math (<i>4^{ème}</i>)	= 0,80 €

Concours Pédagogique (<i>tous les niveaux</i>)	= 0,45 €
--	----------

2a- Demi-pension :

➤ **Montant :** Le montant mensuel (sur 10 mois) de la demi-pension est estimé à **76,00 €**.
La somme qui vous sera facturée tiendra compte du nombre de repas effectif.

➤ **Absences :** En cas d'absence prolongée et justifiée, les deux premiers jours restent acquis à l'établissement (délai de carence). A compter du 3ème jour, il vous sera restitué en fin d'année scolaire le coût des denrées ; les charges de structure ne donnant pas lieu à remboursement.

Pour les voyages scolaires, le remboursement prend effet dès le premier jour.

➤ **Externe Régulier :** Vous pouvez inscrire votre enfant certains jours de la semaine en demi-pension. Il est alors externe régulier. Dans ce cas les jours choisis seront facturés pour toute l'année scolaire. Si votre enfant était en externe régulier en 2021/22 et que vous désirez changer les jours pour cette nouvelle année ; merci d'en informer Mme PAIN avant la rentrée de Septembre.

➤ **Repas occasionnel :** Le prix du repas occasionnel est de **5,71 €**.

2b-Pension :

Le partenariat avec le lycée Saint-Nicolas La Providence nous permet de vous proposer un accueil chez celui-ci (sous réserve de disponibilité).

Veillez-vous rapprocher d'eux pour tout renseignement au 02.99.06.52.84

3- Manuels scolaires :

- En Collège, ils sont confiés gratuitement aux élèves. Seuls les cahiers de TP sont à la charge des familles. Ils sont fournis par l'établissement et répercutés dans la facture annuelle.

Une caution de 40 € vous est demandée. Elle est facturée en octobre aux familles et prélevée mensuellement. Elle est restituée en fin d'année scolaire sous la forme d'un virement unique après restitution et selon l'état des manuels scolaires.

4- APEL :

- **L'APEL** est une association, partie intégrante de l'établissement, au service de toutes les familles. Elle les aide directement (en prenant en charge une partie des frais de scolarité de certains), ou indirectement (en participant à des projets dont le coût global est alors amoindri). Elle contribue également à la prise en charge d'intervenants extérieurs (conférences, débats, ...).

La cotisation s'élève à **22,30 €**. (***NE PAS ETABLIR DE CHEQUE***). Cette adhésion vous sera proposée sur la facture de scolarité de votre enfant. Si vous cotisez dans un autre établissement, seule la part « La Providence », soit 6,05 € est à prendre en compte. Merci de le signaler à la comptabilité.

5- Association Sportive :

- L'Etablissement a opté pour la mutualisation des cotisations « **A.S.** » auprès de toutes les familles à hauteur de 80 centimes d'euros par mois (sur 10 mois). Chaque élève peut ainsi participer aux différentes activités proposées par l'Association Sportive à tout moment de l'année. Il suffit de s'inscrire auprès du professeur responsable. La mutualisation permet à toutes les familles de bénéficier d'un tarif plus attractif.

6- Facturation :

- Une facture annuelle avec l'échéancier estimatif vous sera adressée courant octobre comportant les frais de scolarité, les forfaits divers, la caution des manuels et la restauration (pour les demi-pensionnaires).

Départ anticipé :

En cas de départ anticipé tout mois commencé est dû. Le prélèvement s'interrompt le mois suivant.

Pour tout renseignement complémentaire concernant la facturation, merci de vous adresser à l'établissement en demandant Mme Florence PAIN.

☎ 02 99 06 44 39 ou florence.pain@laprovidence.org Site établissement : <http://www.laprovidence.org>